

Explication bulletin

Avec la réforme 2023 des Employés de commerce, l'orientation par branches passe à une orientation par compétences opérationnelles. Désormais, les personnes en formation reçoivent une note par domaine de compétences opérationnelles (DCO) A / B / C / D / E. Ces domaines de compétences opérationnelles comprennent différentes compétences et se composent de connaissances de l'application des technologies, d'économie & droit, de langue nationale locale, de langue étrangère.

Afin de mettre à la disposition des personnes en formation le meilleur enseignement possible pour les différentes compétences, l'horaire a été conçu en domaines d'enseignement (DE) en fonction des matières enseignées et selon le profil de compétences des enseignants.

Par conséquent, les notes dans le bulletin scolaire se composent des compétences acquises dans différents domaines d'enseignement (DE) et se regroupent par DCO :

Voici un aperçu des **domaines de compétences opérationnelles (DCO)** et des **domaines d'enseignement (DE)**:



DCO A	DCO B	DCO C	DCO D	DCO E
DE 1 = Economie & Droit (EcDr)	DE 1 = Economie & Droit (EcDr)	DE 1 = Economie & Droit (EcDr)	DE 1 = Economie & Droit (EcDr)	DE 3 = Application des technologies (Technologies)
DE 2 = Langue 1 – français (L1)	DE 2 = Langue 1 – français (L1)	DE 2 = Langue 1 – français (L1)	DE 3 = Application des technologies (Technologies)	
	DE 4 = Langue 2 – allemand (L2)	DE 4 = Langue 2 – allemand (L2)	DE 6 = Teamteaching EcDr & Technologies	
	DE 7 = Teamteaching L1 & L2	DE 6 = Teamteaching EcDr & Technologies		